

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2016

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 22 JUILLET 2016

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 18

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur FALLOT, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER.

ABSENTS :

Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Jean DONZEL.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame AUDIBERT (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame MONTENAY (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur FRATELLIA-GUIOL (pouvoir à Madame Corinne LOISEAU)
Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)
Monsieur FELTEN (pouvoir à Monsieur Patrice FALLOT)
Madame DEL PERUGIA (pouvoir à Monsieur William SEEMULLER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 22 juillet 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2016.....	11
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle.....	12
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Organisation du dispositif du CLAS - Recrutement d'agents vacataires.....	13
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Convention « collaborateurs bénévoles »	14
AFFAIRE N° 4 - ECONOMIE ET HABITAT - Travaux d'amélioration des conditions de vie des Gens du Voyage de l'Almanarre - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer une convention d'occupation avec TPM.....	15
AFFAIRE N° 5 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Lieudit Sainte Anne - Principe de vente de l'ancien centre de vacances Les Charmettes - Parcelles AB 40, 41, 43 et 60.....	16
AFFAIRE N° 6 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue de la Badine cadastré section EV n°0069 formant le lot n°112 au profit de Monsieur et Madame Van Den Broeke.....	26
AFFAIRE N° 7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue du Couchant cadastré section EV n°0165 formant le lot n°235 au profit de Monsieur et Madame Van Den Broeke.....	26
AFFAIRE N° 8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 3 Avenue du Levant cadastré section EV n°0082 formant le lot n°363 au profit de Monsieur et Madame Brunel Laurent.....	27
AFFAIRE N° 9 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 21 Rue de la Darse cadastré section ET n°0040 formant le lot n°267 au profit de la SCI Le Perchoir.....	27
AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°67 formant le lot n°40 - Mme ROMEU Christine - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	28

AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n°0151 formant le lot n°106 - Mrs Scarzella Virgile et Hugo Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	28
AFFAIRE N° 12 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Services de gestion des horodateurs - Accord-cadre à bons de commande - Années 2016 à 2019 - Appel d'offres ouvert.....	28
AFFAIRE N° 13 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Animations de Noël - Patinoire - Fixation des droits de place.....	29
AFFAIRE N° 14 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marchés - Droit de présentation d'un successeur.....	29
AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Acquisition de matériels informatiques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert.....	30
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Construction d'un local destiné à héberger : un poste de police municipale, un office de tourisme, un point d'information du parc national de Port Gros et des sanitaires publics à Porquerolles. Demande de permis de construire.....	30
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Autorisation de signature pour Monsieur le Député-Maire, d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et l'aménagement d'une zone d'expansion de crue dans le secteur du Plan-du-Pont.....	32
AFFAIRE N° 18 - SANTÉ PUBLIQUE - Église Saint Louis - Travaux de mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR) pour accéder à l'intérieur de l'église - Demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des Monuments Historiques - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer ladite demande.....	33
QUESTIONS ORALES.....	34
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	35

(La séance est ouverte à 14 h 04, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Si vous l'acceptez, nous nommerons Madame Julie LUCIANI secrétaire de séance.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal, vous comprendrez que nous évoquions les événements qui se sont produits à Nice ces derniers jours et que nous en tirons quelques leçons. Bien entendu, chacun pourra s'exprimer.

En premier lieu, évidemment, il y a l'émotion puisque c'est l'un des événements les plus douloureux que notre pays ait connu. Il s'agit d'une émotion particulière eu égard au nombre de victimes, mais également eu égard à la date de cette tuerie qui n'est pas aléatoire puisque c'est le jour de notre fête nationale.

Permettez-moi quelques réflexions et orientations au niveau local.

Qui a été frappé ? J'ai eu l'occasion d'exprimer mon sentiment devant la mairie et je remercie tous ceux qui ont participé à ce moment de recueillement. À la différence de ce qui s'était produit en 2014 et 2015, ce ne sont pas des cibles particulières qui ont été visées : Charlie Hebdo, c'était la liberté de l'information ; l'Hyper Casher, c'était nos compatriotes juifs ; le Bataclan, c'était la jeunesse de France sous toutes ses configurations ; Nice, c'était n'importe qui, n'importe où, dans les conditions que l'on sait. Cela signifie très clairement que la cible était la démocratie, notre système de vie, notre culture et notre civilisation, au-delà des victimes qui ont payé de leur vie cette folie meurtrière. Dans ce contexte où l'on veut déstabiliser la démocratie et notre nation, même si chacun doit légitimement garder sa liberté de parole, de réflexion et de proposition, je crois qu'il est important d'être dans un moment d'unité nationale. Cela ne signifie pas la confusion des sensibilités politiques, mais qu'avec la sensibilité de chacun, tout le monde considère qu'il y a, au-dessus de nous, la volonté de maintenir les lois de la République et un système de civilisation.

Dans ce contexte-là, au-delà de l'émotion qui n'est pas effacée et qui, malheureusement, n'est qu'une étape dans les émotions que nous aurons à connaître, que faire ?

Je crois - en tout cas, c'est le sentiment que j'exprime - que la priorité des priorités est de continuer à fonctionner, à vivre et à démontrer que le système dans lequel nous sommes est, sinon le meilleur, un système où des valeurs, des libertés et des principes d'égalité et de fraternité sont maintenus.

Pour le démontrer, je crois que la bonne solution n'est pas de satisfaire à la volonté profonde de ceux qui combattent tous ceux qui ne pensent pas comme eux, c'est-à-dire de nous rétrécir, de nous enfermer et de nous neutraliser, voire de changer notre mode de vie et les valeurs qui nous animent. Il ne s'agit pas de tomber dans la provocation ni l'ostentation, mais d'affirmer qu'il y a, chez nous, une capacité de résistance invincible.

La seconde leçon principale, c'est que compte tenu de l'intensité de la menace, de l'anxiété qu'elle fait peser et des risques dont personne ne peut s'abstraire aujourd'hui, il faut appliquer le principe de précaution - d'ailleurs, le préfet a repris cette formule - dont la nature, vous le savez, est que l'on s'interdit de prendre des décisions qui pourraient avoir un caractère irréversible, dès lors que l'on n'est pas convaincu que ce caractère irréversible puisse être dominé. Là, il faut que ce principe de précaution s'applique à l'endroit de notre système de valeurs et de notre société. Il doit donc y avoir, sans doute, une modification de notre comportement, un amendement à ce qui pouvait se passer lorsque la menace ne pesait pas. En d'autres termes, il faut continuer à vivre, mais peut-être un peu différemment.

S'agissant des actions concrètes, bien entendu, il y a l'appel de chacun à davantage de sécurité - et on peut le comprendre -, tout en rappelant qu'elle est d'abord le rôle de l'État. C'est une dimension régaliennne de son action même si, quels que soient les moyens supplémentaires qui seront définis, quelles que soient les améliorations qui seront apportées en matière de renseignement, quels que soient les renforts que nous pouvons obtenir - j'y reviendrai -, quelles que soient les mesures un peu exceptionnelles que l'état d'urgence permet, quel que soit le renforcement de notre arsenal juridique sur lequel chacun peut avoir son opinion - c'est la démocratie, et cela ne disconvient pas à l'unité nationale que de les émettre de façon équilibrée -, dans tous les cas, le risque zéro n'existera pas. Je crois qu'il faut être attentif à ne pas tomber dans le « il n'y a qu'à » ou le « il faut qu'on » dans la mesure où qui que nous soyons demain, et quelles que soient nos sensibilités, appelés aux responsabilités, nous nous heurterons à de nombreuses difficultés.

Dans tous les cas, nous demandons collectivement, toutes sensibilités convergentes, une augmentation des moyens de l'État. Nous l'aurons dans le département du Var : hier, le préfet m'indiquait que des contingents très importants de l'opération Sentinelle seront envoyés sur le littoral, et notre commune en bénéficiera. Les missions, les lieux et le moment changent, et il faudra peut-être préserver davantage des lieux auxquels on pouvait ne pas penser plutôt que des lieux emblématiques ou symboliques comme les édifices publics. Je rends hommage au préfet du Var pour avoir obtenu ces renforts : ils ne sont pas en quantité infinie et ne peuvent pas être dispatchés sur tous les endroits du territoire - il y a des limites humaines à chaque chose -, mais il était important qu'il défende, avec ardeur et compétence, le fait que le département du Var est aujourd'hui exposé.

En ce qui concerne les moyens de sécurité, bien entendu, il y a notre police municipale à laquelle je voudrais rendre hommage.

Elle est épuisée, mais toujours mobilisée. Au-delà des tâches qu'on lui connaît, mais également des nécessités et des conjonctures, quelles qu'elles soient, de présence et de visiteurs particuliers, nous la mobilisons, et nous le faisons d'autant plus que nous sommes invités par l'État à ce qu'elle le soit. Je voudrais vraiment lui rendre hommage car elle est tout à fait présente et déterminée.

Cela ne suffit pas, et c'est pourquoi nous avons décidé de faire appel à des sociétés privées pour assurer la sécurité des manifestations, notamment des grandes. Vous comprenez bien que nous ne pouvons pas embaucher 20 policiers municipaux pour des périodes données alors que leur nécessité ne serait pas la même à d'autres périodes. En revanche, ces sociétés fonctionneront pour des opérations ou des périodes où la population est particulièrement nombreuse. Bien qu'embauchant à tour de bras, elles ont également des effectifs qui ne sont pas infiniment extensibles mais, dès hier, nous avons déjà de très nombreux agents de sécurité venus augmenter les effectifs de la police municipale et nationale : hier soir, il y avait entre 50 et 60 agents de sécurité dans la ville.

Quatrième élément : à chaque fois, comme nous l'avons fait hier soir, nous établirons des périmètres de sécurité de plus en plus stricts et isolés. Bien sûr, il y a les inconvénients du moment, mais il y a l'absolue nécessité de les mettre en place de façon physiquement solide ; d'ailleurs, c'est une orientation qui nous est vivement conseillée.

On peut augmenter la sécurité comme on le veut, cela ne suffit pas. D'ailleurs, si j'osais la métaphore, je crois que nous n'aurions pas gagné la Seconde Guerre mondiale avec les forces alliées s'il n'y avait pas eu la résistance. Dans le monde nouveau que nous connaissons, dont j'espère qu'il ne sera pas trop durable, il faut que chacun d'entre nous, dans les conditions respectueuses des valeurs qui sont les nôtres, puisse participer à la défense de l'intérêt général et collectif par son attention ou les informations qu'il peut détenir. Il faut une « mobilisation citoyenne ». Au-delà des initiatives que doit prendre le gouvernement en matière de réserve citoyenne, que nous soutenons puisqu'il s'agira là, sous l'autorité de la police et de la gendarmerie, d'augmenter les effectifs avec des personnes ayant une compétence particulière, je dis simplement : « mobilisation citoyenne ».

C'est la première initiative - forte, je crois - que je voudrais prendre : que chacun de ceux qui constatent quelque chose qui les surprend puisse en faire état, mais de façon non anonyme. En effet, ce système d'information ne doit pas tomber dans un système de délation. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas la hauteur du mur du voisin ou le fait qu'il fasse du bruit, mais une contribution à cet état de vigilance collective. C'est d'autant plus important que - on l'a bien compris, et sans doute cela appellera-t-il, à terme, une réforme de ce que nous appelions auparavant les Renseignements généraux, qui étaient assez efficaces -, nous avons besoin d'un maillage du terrain pour mieux comprendre, connaître, identifier et anticiper ce qui pourrait se passer. Ces contributions ne doivent pas être anonymes, mais il faut que l'anonymat de ceux qui transmettent ces informations soit total afin qu'ils ne se sentent pas eux-mêmes exposés.

Dans la semaine qui vient, nous créerons donc un numéro de téléphone dédié - nous appellerons cela « Info citoyenne » ou « Prévention citoyenne » - qui permettra à toute personne constatant quelque chose qui lui paraît inhabituel de le transmettre à une autorité compétente, par relais successifs et rapides, afin d'avoir une possibilité d'intervention. Ne croyez pas que cela est secondaire. Dans les dernières 48 heures, de façon assez spontanée et par des voies différentes, au moins quatre ou cinq informations nous sont parvenues et n'étaient pas dénuées de tout intérêt. Je crois qu'il faut simplement savoir à qui l'on s'adresse, sans psychose, mais en ayant le sens de la responsabilité. Il y a un numéro de téléphone 0800 quelque chose : on sait que l'on tombe sur quelqu'un ayant une responsabilité et on lui transmet une information qui est vérifiée ; ensuite, les autorités, de droit, en tirent les conséquences qui conviennent.

Je voudrais résumer ma réflexion de la façon suivante : je crois qu'il faut, de façon tout à fait prioritaire, que toutes les composantes de notre société, sans aucune exception, se mobilisent dans ce combat. On l'a bien compris, la guerre qui nous est déclarée ne trie pas entre le bon grain et l'ivraie : tout le monde est exposé. Il faut que l'ensemble de ceux qui peuvent relever d'une communauté, quelle qu'elle soit, de cultures différentes, avance le plus groupé possible pour affirmer qu'au-delà de leur originalité, il y a au-dessus d'eux une nation et une république qui les unissent et qu'ils doivent défendre.

Bien entendu, dans ce cadre-là, il faut également agir avec pédagogie. J'appelle de mes vœux qu'au niveau des écoles, l'Académie - et donc l'État, puisque ce n'est pas notre responsabilité - entame un travail supplémentaire car parfois, les originalités, sinon les dérives, commencent à la maternelle ; il faut le savoir. Il faut donc que, de façon très affirmée, sans concession et sans irrespect, ce qui symbolise notre république, que ce soit le drapeau tricolore qui sera arboré sur chaque école, la Marseillaise dans le respect qu'on lui doit ou la langue française dans l'obligation de la parler, que le récit national, de façon constructive et positive, soit clairement affirmé de façon à ce que tous les enfants de France, quels qu'ils soient, puissent s'en sentir partenaires, redevables et aient envie de le servir. Le récit national est important, et je crois que les démocrates parfois excessifs que sont les Français ont quelques fois eu tendance, dans leur volonté d'objectivité - et quand on veut être trop objectif, on sert plus souvent l'adversaire que le partenaire -, à souligner les erreurs et les errements que notre pays a pu connaître plutôt que de saluer les moments positifs envers lesquels chacun doit se reconnaître.

Pour terminer, je voudrais résumer les initiatives prises au niveau d'Hyères. En effet, nous pouvons tous avoir notre sentiment mais, au moment où je vous parle, nous avons des responsabilités locales.

Comme je l'ai dit, la première chose est cette tentative de mobiliser la population de façon citoyenne, dans le respect de nos valeurs, afin qu'elle contribue à ce recensement d'informations utiles pour nous protéger.

La deuxième, c'est que toutes les manifestations feront l'objet d'une sécurité renforcée - j'ai bien dit « toutes » les manifestations. En outre, nous avons contacté toutes les associations qui prennent des initiatives privées afin qu'elles assurent elles-mêmes également la sécurité de leurs manifestations.

La troisième, c'est que nous annulerons les manifestations que nous ne serons pas sûrs de pouvoir contrôler. Il s'agit du principe de précaution : il n'y a pas de risque à prendre, même si nous avons l'obligation d'assurer le mode de vie que j'évoquais.

Quatrième élément : nous déplacerons les grandes manifestations, notamment les cinq ou six qui pouvaient avoir lieu sur la place Clemenceau, sur des territoires clos parce qu'il faut contrôler. C'est une obligation que nous nous imposons, mais qui va tout à fait dans la direction de ce qui nous est conseillé. D'ores et déjà, nous avons identifié le territoire où cela peut se produire de telle façon que les contrôles puissent être opérés aux entrées. Nous ne pouvons pas hermétiser la place Clemenceau pour les grandes manifestations.

Dernier point, nous aurons une attention particulière pour les îles. Nous ne rêvons pas : pas plus tard qu'avant-hier sur une île et hier sur une autre, des constatations se sont produites. Elles ont entraîné des enquêtes et des auditions et ont permis d'identifier des difficultés. Je crois que nous y sommes particulièrement exposés. J'ai donc demandé et obtenu, pour demain après-midi, une réunion en préfecture avec Monsieur le Préfet et toutes les institutions concernées - je pense à la TLV, Ports Toulon Provence qui est l'autorité portuaire, TPM, la police et la gendarmerie - afin que toutes les mesures soient étudiées, imposées et prises pour assurer le maximum de sécurité. Il ne s'agit pas du tout de développer quoi que ce soit d'anxiogène, mais eu égard aux informations que nous avons, c'est tout à fait important.

Voilà, mes chers collègues. Nous vivons des moments un peu particuliers, et je résume l'exigence une nouvelle fois : vivre le plus normalement possible dans des conditions de sécurité renforcées, avec un comportement un peu adapté et en faisant jouer le principe de précaution quant à la localisation des animations ou leur éventuelle annulation si la sécurité peut poser problème.

En tout cas, je vous remercie de contribuer à ces orientations. Bien entendu, je suis tout à fait l'écoute de l'analyse qui peut être la vôtre et surtout des propositions concrètes que vous pourriez être amenés à faire.

Quelqu'un veut-il s'exprimer ?

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Avant ma petite intervention, je rappellerai que la mission Sentinelle rassure effectivement la population, mais ne la protège pas. C'est prouvé : le 13 novembre et le 14 juillet, les terroristes ont trouvé le moyen et le trouveront encore. Bref ! Merci pour vos propositions.

Maintenant, il s'agit d'une petite intervention que j'ai nommée « *Un véritable hommage* ».

Les victimes des odieux attentats perpétrés à Nice et ailleurs méritent, certes, la minute de silence observée ce 18 juillet devant la Mairie, et le groupe du Front National/Hyères Bleu Marine s'y est bien évidemment associé.

Toutefois, la mémoire de ces victimes ne mérite-elle que cela ? Un peu de silence, un bouquet de fleurs, une condamnation de ces actes odieux et une exhortation à renforcer la présence policière - des policiers qui font déjà beaucoup pour notre communauté et sont souvent au bord de la rupture, comme vous l'avez rappelé -, tout cela suivi d'une invitation à vivre « normalement » ? Trois petits tours et puis s'en vont... C'est un peu court, mais c'est surtout inefficace à prévenir les prochains attentats.

Un véritable hommage à leur mémoire, de la part des responsables politiques qui nous gouvernent et nous ont gouvernés, ceux-là même qui n'ont pas su éviter les drames, consisterait plutôt à faire repentance, ce qu'ils ne se privent pas de faire par ailleurs, dans d'autres circonstances.

Il leur faut s'excuser de n'avoir pas voulu dire que le terrorisme islamiste a déclaré la guerre à la France ; s'excuser auprès des familles de victimes d'avoir, les uns et les autres, favorisé la déstabilisation des pays du Moyen Orient et armé des rebelles soi-disant « modérés » qui renforcent aujourd'hui l'État Islamique et retournent ces armes contre nous ; s'excuser de ne pas avoir osé prononcer la déchéance de nationalité pour les binationaux fichés S ; s'excuser d'avoir refusé, à la demande du Front National, de demander la dissolution de l'UOIF qui est une émanation en France de la mouvance islamiste des Frères Musulmans, organisation au demeurant interdite dans plusieurs pays musulmans car liée à une entreprise terroriste, et ce de l'aveu même des Émirats Arabes Unis ; s'excuser d'avoir encouragé une politique d'immigration tout aussi massive qu'incontrôlée depuis tant d'années ; s'excuser encore d'avoir laissé prospérer des centaines de zones de non-droit qui sont de véritables poudrières ; et s'excuser enfin d'avoir péché par toujours plus de laxisme sans oser adopter un langage de fermeté sans lequel il ne peut exister ni respect ni « vivre ensemble » !

Plutôt que discours lénifiants et bougies, voilà la vérité, la seule qui aurait pu constituer l'authentique hommage auquel ont droit les malheureuses victimes qui ont payé toutes ces erreurs de leur vie.

Merci, Monsieur le Maire.

M SEEMULLER : Monsieur le Maire, merci d'ouvrir ce débat. Bien sûr, comme vous, nous sommes dominés par la douleur de ceux qui ont perdu leurs proches. Effectivement, cette douleur peut parfois nous aveugler, mais elle ne s'apaisera ni par les mots ni par la démagogie.

Mme COLLIN : La démagogie ? Il me semble que c'est justement celle qui sévit depuis 40 ans. L'achat de la paix sociale...

M SEEMULLER : Je ne suis pas sûr que ce soit ni le lieu ni le moment.

Mme COLLIN : Je te réponds.

M SEEMULLER : En tout cas, cette douleur nous impose la compassion, l'écoute et le soutien. Dans ce débat, il n'y a ni droite ni gauche : il y a des républicains et une responsabilité.

Vous l'avez dit : il faut retrouver la vie quotidienne, et nous ne ferons pas ce cadeau à ceux qui veulent imposer leur loi de terreur. Nous ne changerons pas notre manière de vivre - vous l'avez dit, et je le répète -, et je me réjouis d'avoir passé une très bonne soirée, hier soir, et d'avoir vu l'ensemble des Hyérois, et au-delà, partager ce moment de fête, de joie et de bonheur en famille, malgré ce contexte mortifère également entretenu par certains et dans lequel les médias en font trop - si je peux me permettre -, ce que je regrette infiniment.

Je pense qu'il y a une responsabilité collective au climat que l'on veut instaurer par la communication. Nos adversaires d'aujourd'hui ont parfaitement compris le fonctionnement d'une société démocratique et que plus on n'en rajoute, plus on alimente une forme de climat.

Notre première responsabilité politique est de nous mettre au bon niveau. En tout cas, merci, Monsieur le Maire, d'en avoir pris l'initiative : j'ai lu votre texte à Port-Cros, en tant qu'adjoint spécial, et je ne retirerai pas un mot à ce que vous avez dit.

Si la solution existait et si elle était simple, on l'aurait trouvée. Vous savez très bien que le cœur du problème est international : il se situe en Irak, en Syrie et en Libye. Les grandes démocraties sont toutes touchées et infiltrées, et la lutte menée est impitoyable. Arrêtez d'utiliser des mots qui sont faux : il n'y a pas de laxisme ni de moment où l'attention se relâche, jamais. Depuis le moment où la mort a frappé dans notre pays, l'ensemble des forces de l'État est au service de la sécurité des Français, et ce quel que soit le gouvernement.

Nous n'avons qu'un seul objectif - en tout cas, dans notre région -, c'est de nous associer et de lutter contre ceux qui recrutent, forment, financent et soutiennent implicitement des fous prêts à mourir et à donner la mort aux innocents. Ces tueurs ne sont que la conséquence et le bras armé d'une organisation dont il faut viser la tête, et celle-ci n'est pas en France. D'ailleurs, il y a une similarité à faire : cette organisation criminelle bénéficie d'un crédit auprès de ce que l'on appellerait une « génération perdue », exactement comme nous l'avons vécu, les uns et les autres, avec Action directe, les attentats du GIA ou les Brigades rouges en Italie. Ne perdons pas la mémoire de notre histoire collective et de ces moments où il a fallu rassembler la nation.

Face à cet adversaire déterminé qui utilise des technologies modernes et dispose de moyens militaires - à un moment donné, j'ai pensé que cet individu avait fonctionné seul, mais il semble aujourd'hui qu'il ait été mis en relation et qu'il ait eu des soutiens -, la seule réponse est professionnelle : c'est celle de la police, de l'armée, du renseignement, des enquêteurs et des juges. En France, nous disposons de grands professionnels : soyons à leurs côtés sans état d'âme. Ils sont en première ligne, et je m'associe à votre hommage. Ils sont courageux et déterminés : professionnels. Quand j'entends que certains veulent armer des milices ou donner les moyens militaires à ceux qui ne participent pas et ne comprennent pas ces espaces-là, simplement par réaction viscérale, je pense que c'est criminel et que c'est une erreur tragique ; regardez du côté des États-Unis pour voir ce que cela signifie. En France, nous avons tradition, une armée et une police républicaines, et je pense qu'ils font leur métier. Ils ont besoin de la cohésion de l'État et de l'ensemble des forces politiques. Ils ont toute notre confiance.

Pour revenir sur votre sujet et vos propositions, bien sûr, le cœur du sujet est la mobilisation citoyenne. C'est un sujet très complexe que vous connaissez bien, tout comme nous. Vous avez pris des initiatives dans toutes les villes et dans toutes les régions. Alors, nous continuerons parce que nous n'avons pas d'autre solution que celle-là, et nous serrerons peut-être de plus en plus ce sujet afin de mieux le cerner.

Je vous ferai trois propositions... en tout cas, j'ouvre la discussion avec vous, votre majorité et l'ensemble des forces politiques.

La première - toujours la même - concerne l'école, l'éducation et la responsabilité des familles. Regardons les moyens que nous mettons et regardons ce qui ne fonctionne pas à notre niveau - bien entendu, il y a d'autres niveaux sur lesquels il faut agir. Vous avez raison : il faut que l'Académie se mobilise et que nous puissions avoir un dialogue nourri, constant et précis avec les chefs d'établissement : où sont les problèmes ? Quelles sont les familles à problèmes ? Quels sont les enfants qui, très tôt, montrent des signes de non d'adhésion ou de non compréhension de notre société et de nos valeurs ? C'est là qu'il faut intervenir et responsabiliser. Si c'était si facile...

L'une des racines du mal est l'ignorance et la bêtise. C'est l'enfermement dans les communautés virtuelles et, bien sûr, également la question de l'activité et de l'emploi. Néanmoins, cela ne justifie ni lâcheté et ni violence. Prévention d'abord.

Ensuite, au quotidien, aux côtés de la police municipale, en permanence et en toutes circonstances, il ne faut pas tergiverser pour réprimer au moindre incident de la vie quotidienne de nos quartiers ; ne plus tolérer de lieux, de pratiques ou d'attitudes illégaux ou inciviques. J'ai envie de reprendre la formule que nous connaissons tous : « *no tolerance* ». En effet, c'est dans ces signaux faibles, dans ces moments où l'on a l'impression que l'on peut passer la ligne que commence ce signe pouvant conduire à des excès.

Enfin, il s'agit de mobiliser les Hyérois et de mettre en valeur la réussite de ceux qui ont choisi les valeurs républicaines. On ne le dit pas assez : aujourd'hui, 80 à 90 % des jeunes sont dans la réussite, travaillent dur, développent leur talent, leur énergie et entreprennent. Ils sont majoritaires et sont des exemples, mais on ne parle pas assez d'eux. On ne parle pas assez de ces Français qui, justement, au-delà de leurs difficultés et de leur contexte, ont réussi à aller au bout de leur talent. Là aussi, je pense qu'il y a de la communication et peut-être ce lien à renouer avec ceux qui ont réussi afin de bien expliquer les conditions dans lesquelles, dans ce pays, on peut réussir quel que soit son origine ou son milieu.

Monsieur le Maire, mon groupe s'associera à votre décision en faveur de la mobilisation citoyenne. Nous sommes à vos côtés et aux côtés de la police municipale, et ce sans aucun état d'âme car nous menons un combat pour nos valeurs, et on ne discute pas avec elles.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci pour votre intervention.

M. FALLOT : Monsieur le Maire, je trouve que la situation est dramatique et trop grave pour en rajouter par rapport à tout ce qui a été dit, avec quoi nous sommes parfaitement d'accord. Bien évidemment, quoi qu'il arrive, nous sommes à vos côtés, et nous sommes tout à fait d'accord avec les décisions que vous avez prises. Je n'oserai pas ajouter autre chose parce que cela dépasse l'entendement.

Nous vous faisons confiance, et nous faisons confiance aux uns et aux autres, ainsi qu'aux Hyéroises et aux Hyérois, pour suivre les indications que vous avez bien voulu nous donner. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Nous passons donc à l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2016

M SEEMULLER : Si vous le permettez, est-il possible de modifier une partie de mon intervention ? En effet, elle a été rapportée avec des oublis et présente des difficultés de lecture.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Je l'aurais fait volontiers, mais des paragraphes entiers du document que vous m'avez envoyé ne figurent pas dans votre intervention, et réciproquement. Afin d'en être bien sûr, la sténotypiste a écouté les bandes : les deux textes convergent sans doute un peu sur le fond, mais pas du tout sur la forme. Il ne s'agirait donc pas d'une rectification, mais peut-être d'un communiqué.

On ne peut pas corriger un ordre du jour avec une nouvelle intervention. Lorsque vous faites une intervention et que vous vous écartez un peu des notes, si elle est écrite, je vous suggère de la donner à la sténotypiste. On ne peut pas le faire après coup. Je tiens à votre disposition les deux textes.

M SEEMULLER : Si je vous fais des modifications sur la base du texte... ? Par certains aspects, le compte rendu est illisible parce qu'il manque des pourcentages et des chiffres. À ce moment-là, puis-je vous transmettre... ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, s'il s'agit de précisions minimales dans le cadre du texte tel que vous l'avez dit en Conseil municipal, mais on ne peut pas refaire l'intervention.

Hormis cette précision, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

M. EYNARD-TOMATIS : J'ai une petite remarque au sujet du procès-verbal de la précédente séance. Je rappelle que j'avais formulé une remarque concernant la question 59 sur la durée d'un bail emphytéotique, et à la lecture du procès-verbal, je n'ai pas saisi si cette remarque avait été prise en compte et si la correction avait été effectuée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord. Que les services veillent à cette précision.

Merci beaucoup.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2016 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur
demandes de protection fonctionnelle**

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit d'une délibération classique. Les six demandes figurent en annexe et concernent des fonctionnaires de la police municipale, ce qui ne nous étonne pas outre mesure, malheureusement. Cela permet de réaffirmer à notre police municipale tout notre soutien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Organisation du dispositif du CLAS - Recrutement d'agents vacataires

M. DI RUSSO : Cela répond à certaines questions soulevées.

(Lecture de la délibération.)

Nous sommes en train d'auditionner les candidats qui veulent participer à cet accompagnement. Je dois dire que c'est tout de même une décision importante de la municipalité qui entre dans le cadre du plan de réussite scolaire et qui s'inscrit dans le programme de la politique de cohésion sociale. En effet, c'est en intervenant au niveau des jeunes enfants et des parents que nous réussirons à bien vivre ensemble dans une ville républicaine et citoyenne. Je pense que c'est un effort important de la municipalité qui va dans le sens qui permet de résoudre ce qui a été dit auparavant.

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu qui sera rémunéré, après service fait, sur la base d'un forfait horaire de 12,95 € nets incluant une indemnité de congés payés de 10 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci.

M. COLLET : Pourriez-vous nous confirmer le nombre d'élèves concernés par ce dispositif ? En commission, on n'a pas pu nous le dire tout de suite. A priori, il semblerait que cela tourne autour de 160.

Connaît-on la répartition géographique de ces aides ?

J'ajouterai une petite réflexion : est-il normal que la commune, par le biais de la dispendieuse Politique de la Ville, se substitue à une mission qui, nous semble-t-il, serait celle de l'Éducation nationale ?

Mme MAI : Ce dispositif concerne sept écoles. Il y aura donc huit sites de 15 enfants, ce qui fait environ 120 enfants, l'école Excelsior comptant deux sites.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour le reste, Monsieur COLLET, par exemple, si vous me demandiez si la police municipale sert à quelque chose parce que l'État est chargé du pouvoir de sécurité régalien, que devrais-je pour répondre ? Qu'elle ne sert à rien ?

M. COLLET : Je n'ai pas posé cette question.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. C'est une métaphore, si vous l'acceptez. L'Éducation nationale est chargée de l'éducation et de l'instruction, et pour les situations les plus difficiles, il est important que la Politique de la Ville, qui est également une politique de l'État relayée par les communes, puisse accompagner des enfants en difficulté, quelle que soit leur nature. Il n'y a donc pas de gros sujet là-dessus.

M. SEEMULLER : Cela s'inscrit-il dans le transfert de la responsabilité qui était celle de Massillon sur les jeunes ?

M. DI RUSSO : Tout à fait. Je veux également dire qu'en commission, nous avons décidé de créer un carnet de liaison entre à la fois les enseignants, les accompagnateurs - donc, la scolarité - et même, maintenant, ceux qui sont engagés dans le périscolaire, de façon à ce que ce soit quelque chose de cohérent.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Puisque vous l'évoquez, effectivement, c'était théoriquement assuré par Massillon dans des conditions qui ont été compliquées ces derniers temps, et à un coût beaucoup plus élevé que désormais par la prise en charge municipale. Pas plus tard qu'hier, nous avons eu une réunion à Massillon dont nous souhaitons le maintien en activité en centre social car c'est un acteur incontournable et indispensable, mais en recherchant avec eux les voies de projets partenariaux servant davantage les intérêts de la Ville que seulement ceux du fonctionnement d'une structure, de telle façon que le fonctionnement de Massillon et celui de la Ville soient totalement convergents. Nous faisons cela en parfait accord avec les nouveaux responsables.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Nous pouvons délibérer.

Qui est pour ce Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ? Qui est contre ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Convention
« collaborateurs bénévoles »

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Ce sont des bénévoles pour toute activité, et il s'agit simplement qu'ils soient assurés. Une convention « collaborateurs bénévoles » sera donc signée, et des bénévoles pourront intervenir dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Certains ont fait acte de candidature, et nous les retiendrons en plus de ceux que nous recruterons en tant qu'accompagnateurs. Cela me permet de saluer leur solidarité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - ECONOMIE ET HABITAT - Travaux d'amélioration des conditions de vie des Gens du Voyage de l'Almanarre - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer une convention d'occupation avec TPM

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je résume le problème de façon simple : depuis des dizaines d'années, des gens du voyage sédentarisés se trouvent à l'Almanarre, contre la station d'épuration. Bien entendu, ils souhaitent y rester. Je crois qu'ils font partie du contexte local mais, simplement, ils se trouvent dans des conditions d'hygiène qui ne sont pas dignes de l'idée que l'on peut se faire d'être humains que nous respectons.

J'avais donc entamé des démarches auprès de TPM afin que des équipements soient réalisés. TPM allait dans la bonne direction quand l'État, qui devait être partenaire de TPM, a indiqué qu'il souhaitait les reloger dans des logements sociaux. Cependant, ils ne le veulent pas. À partir du moment où il y avait cette exigence de l'État, TPM n'a plus voulu et ne pouvait plus participer à la réalisation que nous voulions opérer.

Devant le désengagement un peu réglementaire ou normatif de l'État et induit de TPM, nous avons donc décidé que la commune ferait ces travaux, car ce sont des Hyérois comme tant d'autres, et ce avec l'accord de TPM par une convention d'occupation que je vous demande d'agréer. Il s'agit de mise en sécurité pour l'électricité (enfouissement de réseaux), des normes sanitaires pour l'assainissement et de la création de trois blocs sanitaires avec huit douches et huit WC pour les 50 et quelques personnes présentes sur place. Le montant de ces travaux s'élève à environ 150 000 €, et je vous demande de m'autoriser à passer la convention d'occupation avec TPM.

M. SEEMULLER : La Ville transfère-t-elle le terrain à TPM ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Le terrain est à TPM, et ils nous donnent une convention d'occupation.

M. SEEMULLER : Y a-t-il un bail ou une rémunération pour l'usage du terrain et les services publics ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne crois pas.

M. EYNARD-TOMATIS : J'ai une remarque sur l'article 4 de la convention, intitulé « Redevance ». On nous dit : « *Eu égard au caractère d'intérêt général des travaux, la gratuité est octroyée par TPM.* » Cela signifie-t-il que TPM finance totalement, ou que des entrepreneurs ne sont pas payés parce que c'est gratuit... ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le terrain reste à TPM. Elle nous donne la gratuité, et nous ne pouvons pas et ne voulons pas faire payer ce que TPM ne demande pas. TPM reste le propriétaire ; de notre côté, nous demandons de pouvoir intervenir sur ce terrain puisque TPM ne le fait pas. En effet, il est insupportable d'avoir 50 personnes avec une douche et dans des conditions catastrophiques.

C'est là que j'appelle parfois l'État - en général, pas celui-ci ou celui-là : à force de mettre des normes et de réciter les tables de la loi... Le mieux est l'ennemi du bien. Ces personnes sont là, nous les connaissons et elles participent à la vie locale. Elles ont un mode de vie particulier et l'État, du haut de son Aventin, dit : « Nous financerions des centaines de milliers d'euros - peut-être des millions d'euros -, mais à condition de les mettre dans des logements sociaux », ce qu'ils ne veulent pas.

Il faut créer des conditions environnementales plus convenables, aussi bien pour eux que pour tous les autres.

M. EYNARD-TOMATIS : Les usagers seront-ils redevables du montant de leur consommation d'électricité ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, ils sont demandeurs ; redevables... Je ne leur ai pas demandé s'ils sont redevables. Autrement, cela signifierait que j'ai négocié. Ils ont été demandeurs, bien entendu, et ce qui a été réalisé correspond à leur vœu général ; en tout cas, dans des conditions qui nous paraissent devoir être retenues.

Ces précisions apportées, je vous demande de délibérer pour cette convention d'occupation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Lieudit Sainte Anne - Principe de vente de l'ancien centre de vacances Les Charmettes - Parcelles AB 40, 41, 43 et 60

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Mme ANFONSI : Nous notons bien que vous ne voulez pas poursuivre la politique de maintien de la propriété de Jausiers qui est, vous le savez, un beau maillon du patrimoine d'Hyères et des Hyérois.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, de faire un *flash-back* sur un programme de campagne municipale de 2014 que vous devez bien connaître, à moins que vous ne l'ayez oublié.

Page 18 de votre programme - je vous cite : « *Les biens immobiliers que l'histoire nous a légués concourent à l'identité de notre commune. Il convient de les conserver, de les valoriser, de les adapter car ils sont une part essentielle de la richesse de notre ville. Vendre ou brader systématiquement le domaine public communal est un mauvais coup porté à notre patrimoine.* »

Alors, Monsieur le Maire, respectez enfin vos engagements de campagne ; engagements, soit dit en passant, soutenus par tous vos colistiers.

J'en appelle à la bonne conscience de certains de vos élus, ceux-là même qui auraient avoué être hostiles à cette vente, regrettant de ne pouvoir se désolidariser de votre majorité en votant contre cette délibération, tout en sachant, avec regret, qu'ils perdent, et que nous perdons, une part historique de notre patrimoine.

À cet instant, j'ose leur dire : « Le courage est signe de grandeur et d'honorabilité. Alors, courage ! Ayez du courage et prenez votre liberté de vote ! Prenez vos responsabilités. »

Georges Clemenceau a dit : « *Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire.* »

A l'issue de ma dernière intervention sur Jausiers, vous avez répondu « *être sensible à notre sensibilité* », mais vous ne pensiez pas qu'il faille gérer une commune dans la nostalgie. Cela équivaut à dire que « *les affaires ne reposent pas sur les sentiments.* » Ceci est votre philosophie.

Puisque l'occasion m'en est donnée, laissez-moi vous dire, Monsieur le Maire, à mon tour, que les sentiments produisent le courage actif, et que la philosophie produit le courage passif.

Même si des courageux, des sincères de votre équipe, des attachés à Jausiers et à ce que représente ce site dans leurs souvenirs et dans leur cœur, sont attachés à cette propriété qui a fait la fierté de notre ville durant des décennies, nous savons bien que cette délibération sera malheureusement votée puisque telle est votre décision. Même si nous ne constituons pas le tiers des membres présents dans cette assemblée à le réclamer, nous vous demandons une once de démocratie : un vote au scrutin secret.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème, Madame.

M. SEEMULLER : Monsieur le Député Maire, il y a des sujets sur lesquels nous sommes d'accord, et d'autres sur lesquelles nous ne le sommes pas. Sur celui-ci, nous ne sommes pas du tout d'accord.

Nous avons donc procédé à ce que nous aurions aimé appeler une « votation ». Cela a pris la forme d'une pétition, à laquelle plus de 553 Hyérois ont participé, pour savoir s'ils sont attachés à Jausiers ou pas. Ils le sont, et les témoignages sont au-delà de ce que l'on pouvait imaginer. Pour ma part, bien entendu, je n'étais pas à Jausiers, mais à Port-Cros. Le sentiment profond est que Jausiers appartient au cœur de l'histoire des Hyérois. C'est un attachement profond et déterminant dans la construction entre l'enfance et l'âge adulte.

Il faut conserver Jausiers ; en tout cas, c'est une position partagée par l'ensemble de l'opposition. Monsieur le Maire, nous vous demandons vraiment de mesurer ce que cela signifie.

Le 24 juin, vous nous avez soumis une délibération précisant que l'activité du centre a cessé et que le site n'est plus affecté à l'usage du service public. On constate la désaffectation, on propose le déclassement, et aujourd'hui, bien entendu, on votera la vente.

On se pose les questions de base : pourquoi l'activité a-t-elle cessé alors que tant de jeunes Hyérois aspirent à partir en vacances et ne partent pas ? Pourquoi le site n'a-t-il pas été entretenu ? Comment peut-on dépenser 4 M€ pour l'aménagement de la Banque, mais pas 1,5 M€, sachant que les aides ramèneraient cet investissement à moins de 200 000 € ?

Vous indiquez que vous enverrez les enfants à l'ODEL Var : avez-vous lu le rapport de la Chambre régionale des comptes - très sévère, mais très intéressant -, à la fois sur le fonctionnement de notre Département, mais également sur le déficit d'efficacité et d'efficience de l'ODEL Var ? Je cite les termes de la Chambre : « *Un intérêt local discutable, des comptes opaques, un risque de requalification...* », sans parler de la pratique salariale honteuse. Je rappelle que le directeur général de l'ODEL Var gagne 177 000 € par an.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Entre nous, cher collègue, je crois qu'il est totalement inutile de demander à chacun d'entre nous combien il gagne ou combien il a gagné. Essayons d'éviter ce genre de choses.

M. SEEMULLER : Vous avez raison, mais je cite là un document administratif de la Chambre régionale des comptes sur l'ODEL Var et son futur. Nous avons donc quelques éléments de réserve quant au fait que les jeunes Hyérois iront dans cet établissement, compte tenu de la manière dont il est géré.

Si je peux me permettre, j'apporterai un dernier élément de réflexion. Les conclusions du rapport sur le « vivre ensemble » étaient pourtant évidentes : les jeunes doivent sortir de leur quartier - nous l'avons dit et le répétons. Ils doivent vivre des aventures collectives et se construire un avenir commun.

Jausiers était cela, et son actualité est encore plus forte aujourd'hui dans le contexte dans lequel nous sommes. Vous le savez mieux que moi, dans certains quartiers, les enfants ne connaissent pas la mer, et encore moins la montagne. Jausiers représente tout cela.

Monsieur le Député Maire, pourquoi ne pas garder Jausiers et envoyer un signal à l'ensemble des Hyérois en disant : c'est aussi là que cela peut se passer et que l'on peut se construire un avenir. Merci.

M. COLLET : Nous ne referons pas le Conseil municipal précédent. Je crois que vous vous êtes beaucoup exprimé là-dessus, et on reprend des arguments du Conseil précédent.

Nous nous étions opposés à la désaffectation et à son déclassement. Dans la mesure où la délibération a été actée, nous l'avons noté, mais on peut le regretter. Il est vrai que nous étions plus dans un positionnement affectif vis-à-vis de cette institution, il faut bien le reconnaître. Maintenant que le déclassement a été prononcé, que faire ? Peut-être vendre... Je ne sais pas.

Les arguments évoqués sont recevables : le coût, la fréquentation, etc. Nous pourrions peut-être en faire un musée du souvenir ou de la nostalgie...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il serait très fréquenté par les Hyérois.

M. COLLET : Nous resterons cohérents par rapport à la précédente délibération et nous associerons à nos collègues de l'opposition.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai entendu les interventions qui ne m'ont pas obligatoirement surpris. Vous me permettrez de vous dire que les affaires et les sentiments doivent être harmonisés : il ne faut pas des sentiments exacerbés au risque de banqueroute, et il ne faut pas une gestion froide et inhumaine au risque d'oublier l'origine des êtres humains. C'est un conseil qui s'applique à chacun de ceux qui ont pu exercer des responsabilités, et je crois ne pas être dépourvu de cette volonté de trouver cette harmonie.

Monsieur SEEMULLER évoque les défauts de l'entretien : vous avez bien compris que cela ne s'adressait pas à ma municipalité puisque l'état dans lequel est Jausiers aujourd'hui est celui dans lequel nous l'avons trouvé.

Pour le reste, je n'ai pas du tout envie d'entamer des polémiques, mais je voudrais rappeler un certain nombre de choses.

Nous avons donc décidé de nous séparer de cette propriété dans la mesure où, en premier lieu, son taux d'utilisation était très faible depuis de nombreuses années. Je parle du taux d'utilisation pour les vacances des enfants ; je ne parle pas des réveillons ou d'autres activités qui ont pu s'y dérouler, que je ne connais pas et que je ne veux pas connaître. Je parle de la mission normale que vous évoquez.

Au-delà du taux d'utilisation très faible - nous pourrions communiquer les chiffres si on le souhaite -, la deuxième raison est le coût de fonctionnement très élevé, entre 250 000 € et 300 000 € par an, sans compter le fait que le gardiennage est à distance, que nous ne contrôlons rien et que dans le gardiennage précédent, dont nous avons eu beaucoup de mal à nous séparer, la sécurité était en cause.

Troisièmement, la mise en conformité et les travaux nécessaires se montent entre 1 M€ et 1,5 M€ - sauf erreur de ma part -, ce qui me paraît secondaire. Vous évoquez les 80 % de subventions que nous pourrions avoir : Monsieur SEEMULLER, si vous avez des relations, continuez afin de nous obtenir ce taux de financement pour la plupart des investissements !

Je voudrais également souligner que cette décision est de même nature que celle que la plupart des communes de France prennent. À l'heure actuelle, elles se séparent de propriétés éloignées de leur patrimoine et de leur territoire.

J'ajoute que, même si je respecte les bons moments passés étant petit - il y avait Éourres, Laragne, Seyne-les-Alpes, Embrun et Jausiers...

Mme ANFONSI : Nous ne nous y sommes pas rencontrés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le regrette beaucoup, cela aurait simplifié les choses.

En tout cas, pour vous dire le fond de ma pensée, je ne suis pas sûr que les mœurs d'aujourd'hui appellent autant ce genre de maintien de patrimoine que par le passé. En six ans, 4 500 colonies de vacances ont fermé leurs portes dans des villes comme La Rochelle...

M. SEEMULLER : Ceci pour des raisons financières, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas du tout. Vous comprenez bien que s'il y avait 400 ou 600 enfants à Jausiers chaque année et si c'était utilisé plusieurs fois dans l'année, ce ne serait même pas une réflexion parce qu'il y aurait là une véritable activité. Cependant, quand vous avez 10 ou 15 personnes qui y vont de façon intermittente, cela pose problème. Là, nous sommes également devant un problème de responsabilité, surtout lorsque l'on trouve des solutions alternatives - j'y reviendrai.

Ce n'est pas moi qui le dis, tout le monde a pu voir ce reportage intéressant : en six ans, 4 500 colonies de vacances ont fermé leurs portes, par exemple à La Rochelle, dont le maire n'est pas d'une sensibilité identique à la mienne, à Albertville et ailleurs.

Bien entendu, Monsieur SEEMULLER, si le contexte financier était celui des colonies, on pourrait garder indéfiniment en l'état, même végétatif, l'ensemble du patrimoine communal. Dans toutes les communes et toutes les administrations d'État - la Défense nationale ou la SNCF, par exemple -, il y a la volonté non pas de se débarrasser de son patrimoine, mais de le valoriser.

Croyez-le bien, la somme en jeu n'est pas la raison principale pour laquelle nous intervenons. Nous ne voulons plus assumer un tel coût de fonctionnement pour une fréquentation qui devient résiduelle, avec l'impossibilité d'y mettre des enfants aujourd'hui, eu égard aux normes de sécurité.

La dimension affective est respectable, et je la respecte. Là où nous avons peut-être une différence fondamentale de philosophie, c'est que le plus important me paraît être de donner vie enfin à des bâtiments situés à Hyères plutôt que de donner survie à des bâtiments situés à l'extérieur. La Banque de France a été achetée par Monsieur Ritondale en 2005, et je crois qu'il faut la faire vivre. Quand la Maison du Commandant à Porquerolles, qui a été achetée il y a une quinzaine d'années, croupit sur un territoire quelconque dans l'indifférence générale alors qu'elle peut être un joyau de Porquerolles, là, il y a un problème de responsabilité.

Je crois donc que tout ce qui est le patrimoine hyérois non valorisé et offert en partage, notamment aux enfants, doit être notre priorité.

J'ajoute qu'il y a 20, 30 ou 40 ans - j'ai fait partie de ceux qui connaissaient bien le système quand j'étais enfant -, les jeunes Hyérois n'avaient pas les institutions diverses et variées, notamment départementales, pour aller à l'extérieur. Aujourd'hui, je crois qu'ils appellent cela Tourisme Var ou l'ODEL, peu importe... Vous stigmatisez l'ODEL à travers le salaire de son président... Éventuellement...

M. SEEMULLER : Avez-vous lu le rapport de la Chambre régionale ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Éventuellement... mais je ne suis pas de ceux qui stigmatisent le Président de la République pour le salaire de ministre qu'il donne à son coiffeur pour l'accompagner.

M. SEEMULLER : Ne changez pas de sujet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne change pas de sujet, mais le fond du problème est que l'ODEL existe par-delà son directeur - il y a des moniteurs, un environnement, des sites - et que s'ils le souhaitent, ils peuvent y aller dans des conditions financières et de critères sociaux encore meilleures ; certains y vont.

Ensuite - mais vous ne l'avez pas fait ici, et je ne le reprendrai donc pas -, je crois que l'on ne peut pas comparer des investissements. Ce n'est pas parce que nous prenons cette décision pour Jausiers que nous faisons le Musée des Cultures et du Paysage, et vice versa. Comparaison n'est pas raison : nous souhaitons investir dans le Musée des cultures pour notre vie culturelle et la déclinaison de notre histoire.

En revanche, vous me permettrez d'énoncer quelques exemples.

Conserver la villa Reyer où nous avons permis la localisation d'une institution environnementale, c'est conserver un patrimoine plutôt que de le vendre, ce que personne n'aurait remarqué.

Donner vie à la Maison du Commandant, à la Banque de France, réaliser et finir les travaux à la Collégiale Saint-Paul... C'est bien, la collégiale, mais depuis combien d'années est-elle fermée ? Il faut la rouvrir, et la messe de minuit pourra y être célébrée cette année et les ex-voto pourront ressortir. Cela constitue l'histoire d'Hyères, du patrimoine et de l'investissement. Avec le Circuit des Arts, lorsque nous achetons des locaux dans la vieille ville pour y mettre des boutiques d'art, au lieu que ce soient des ghettos, c'est le patrimoine médiéval de la ville qui est en cause. Réhabiliter des façades pour l'église Saint Louis, récupérer le centre de vacances de l'Olivastre qui avait été donné non pas à l'ODEL, mais à la FOL, et voir la façon dont les centres aérés y sont organisés cette année, cela me paraît fondamental.

Vous aviez raison quand vous disiez que certains enfants de Hyères ne connaissent ni la mer ni la montagne, mais vous savez que ma préoccupation a toujours été de faire partager la fierté de son patrimoine aux enfants hyérois, notamment à ceux qui sont le plus en difficulté. Honnêtement, commençons par l'essentiel : quand les enfants de nos quartiers difficiles n'ont jamais mis les pieds en bord de mer - c'est le témoignage qui nous est apporté aujourd'hui -, au centre de La Vigie, magnifique et qui fonctionne de façon remarquable, ou à l'Olivastre, commençons par ce qu'ils s'approprient leur territoire local, la Presqu'île de Giens, voire les îles. Nous pourrions organiser des visites à Port-Cros qu'ils découvriraient pour la première fois. Ceci constitue leur patrimoine en premier lieu. Jausiers est très bien, mais quand nos enfants ne connaissent pas la Presqu'île de Giens et les îles, cela commence à poser problème. Il y a donc des priorités, et je crois que nous avons voulu les assumer.

Pour le reste, je comprends tout à fait les sentiments des uns et des autres. Quant au fait de voter à bulletin secret ou non, je m'en moque éperdument. Je dirais même aux personnes de ma liste : vous votez comme vous voulez. Si certains ont véritablement un souvenir particulier et allument des bougies à Jausiers tous les 15 jours... Allez-y, ce n'est pas un problème. Moi, je ne l'ai pas entendu, mais il est vrai que Madame ANFONSI, pour qui j'ai beaucoup de sympathie, a toujours cette démarche : « On a dit... On m'a dit... » Je ne sais pas ce que l'on vous a dit mais, en tout cas, on ne me l'a pas répété.

Cette délibération est donc mise au vote.

Mme ANFONSI : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais à quel moment vous ai-je dit « On m'a dit », à part là ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour les employés communaux, Madame.

Mme ANFONSI : Non. Nous avons les preuves, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y, Madame. Je vous ferai venir - ce sera un plaisir - à un Comité Technique devant l'ensemble des syndicats, et ils vous diront ce qu'ils pensent. À chaque fois, ils se demandent ce qui se passe.

C'est un peu comme en matière de sécurité : je crois qu'il faut être responsable et assurer l'essentiel, mais ne pas développer l'anxiété. En tout cas, j'essaie de le faire pour les problèmes que nous connaissons aujourd'hui, et je crois qu'il ne serait pas maladroit que chacun le fasse pour d'autres problèmes. Bref ! Peu importe. Chacun a ses réseaux et ses habitudes.

Mme ANFONSI : J'accepte votre invitation.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je soumetts donc au vote le principe de la vente de Jausiers. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

11 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Nous avons ensuite plusieurs délibérations concernant des baux emphytéotiques que va résumer Monsieur OZENDA. Attendez, Monsieur OZENDA, Madame TROPINI demande la parole.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Avant d'examiner toutes les délibérations sur les baux emphytéotiques, permettez-moi d'intervenir.

Par délibération du 6 juin 2014, vous avez déclaré qu'afin d'établir une véritable équité entre les emphytéotes disposant d'un bail, il était nécessaire d'appliquer de nouvelles règles. En conséquence, il était indiqué que la méthode de calcul tiendrait désormais compte de « *la valeur actualisée de la construction à l'issue du bail, augmentée de la valeur actuelle du terrain encombré. La durée restant à courir sur le bail est prise en compte dans le calcul de l'indemnité. Le taux d'actualisation retenu sera celui en vigueur à la date de l'évaluation par France Domaine.* »

Il était donné un exemple du prix d'acquisition en fonction de la valeur vénale du bien évaluée par France Domaine, la valeur du bail restant à courir selon sa durée et un taux d'intérêt à 4 %.

Or, si les emphytéotes qui souhaitent actuellement racheter le terrain sur lequel leur construction est édifée reçoivent bien les propositions de rachat avec un prix déterminé, cette proposition n'est accompagnée d'aucune indication quant à la valeur actuelle de la construction évaluée par une expertise de France Domaine, la valeur du bail restant à courir selon sa durée et le taux d'actualisation

Lorsque les emphytéotes réclament ces renseignements à vos services municipaux, ceux-ci répondent que l'expertise effectuée par France Domaine est confidentielle - alors qu'il s'agit bien de leur lot - et que la méthode de calcul ne leur sera révélée qu'une fois l'offre acceptée. Un tel procédé interpelle sur cette « confidentialité » qui ne permet pas aux emphytéotes d'obtenir des renseignements sur la valeur de leur propre lot, ni de connaître les éléments appliqués au mode de calcul.

En tout état de cause, cette opacité empêche les emphytéotes de donner leur consentement éclairé.

En conséquence, nous vous demandons que les offres de prix de vente effectuées auprès de chaque emphytéote soient accompagnées de toutes les informations nécessaires aux calculs effectués par les services municipaux, avec l'ensemble des paramètres qui leur sont applicables.

De même, nous souhaitons pouvoir disposer de ces mêmes éléments, en annexe à l'ordre du jour, concernant les cessions de ces baux emphytéotiques.

Merci, Monsieur le Maire, de bien vouloir prendre en considération ces remarques et nos demandes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous m'excuserez mais, pour la plupart, je ne pourrai pas les prendre en considération. La seule « inconnue » est le taux d'actualisation retenu par France Domaine parce que c'est fluctuant. Par définition, un taux d'actualisation varie au cours du temps en fonction de la conjoncture économique et de la dépréciation future estimée par une moyenne de taux leaders sur le marché. Éventuellement, ils peuvent le communiquer pour un bien ; s'ils ne le souhaitent pas, ce n'est pas un problème. Je crois qu'aujourd'hui, le taux qu'ils utilisent est inférieur à 4 %.

Pour le reste, toutes les informations y sont. Il suffit de faire le calcul à l'envers, ce qui n'est pas si compliqué : la valeur à laquelle est estimée la maison correspond à la valeur d'aujourd'hui pondérée ou divisée par un taux d'actualisation. Cela peut être précisé, mais ce n'est pas un problème. Rien n'est caché.

M. OZENDA : Monsieur le Maire a autorisé le fait que ce soit consultable au service de la gestion foncière, mais pas communicable parce qu'une lettre de France Domaine nous demande de ne pas le faire tant que ce n'est pas passé en Conseil municipal.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Même nous, nous ne connaissons pas les taux d'actualisation.

M. OZENDA : De plus, le loyer restant rentre également dans les calculs de France Domaine. Les personnes ont la possibilité de savoir. Ce n'est pas communicable, mais c'est à la vue de tout le monde.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord, mais je crois que ce n'est pas tout à fait le sens de la question. Madame TROPINI indique qu'une fois qu'ils ont l'information, ils n'ont pas exactement les critères qui ont conduit à l'établir. En réalité, on peut retrouver tous les critères, mais il y en a un que nous ne connaissons même pas. Ce n'est pas qu'on nous le cache, mais le taux d'actualisation retenu n'est sûrement pas le même en 2014, en 2015 ou en 2016 parce que la conjoncture économique varie. Ils pourraient éventuellement le donner, mais cela poserait peut-être des difficultés parce que les pétitionnaires ne comprendraient pas forcément que l'un ait eu 3 % l'année dernière, et l'autre 3,5 % cette année. Néanmoins, ils n'inventent rien.

Ce qu'ils pourraient éventuellement nous donner - mais le feront-ils ? -, ce sont les modalités de définition du taux d'actualisation qu'ils retiennent : comment calculent-ils leur taux synthétique ? Après, le niveau...

Par exemple, il y a eu une confusion de la part des emphytéotes, mais que nous avons expliquée. Quand j'ai pris la délibération, j'ai pris un exemple : à l'époque, il me semblait que le taux d'actualisation de 4 % était justifié, mais il est bien marqué « à titre d'exemple ». Parfois - encore aujourd'hui -, les emphytéotes croient que c'est 4 % : non, le taux d'actualisation varie souvent au gré du temps, et peut-être au gré d'un mois. Je donne un exemple très simple : demain, si une crise financière éclate et que les taux d'intérêt sur le marché passent à 8 % au lieu d'être à zéro comme aujourd'hui, le taux d'actualisation explosera. C'est un peu compliqué. On prend donc un taux d'actualisation qui est le taux contemporain.

Puisque vous évoquez la question, il y a un autre sujet important concernant les baux emphytéotiques sur lequel il faudra peut-être avoir une réflexion commune avec les titulaires de baux. Vous savez que j'avais souhaité qu'il y ait une clause anti-spéculation : quand quelqu'un demandait à monter un étage, qu'il ne puisse pas demander à la commune de racheter le lendemain. En effet, il dépensait 30 000 € 40 000 € pour monter un étage, et en rachetant à la commune le lendemain, ayant gagné 30 ans, il avait un abattement infiniment plus important que les travaux qu'il avait réalisés. Ce n'est pas convenable. Là, nous avons pu l'inscrire dans la délibération parce que le contrat était entre le bailleur et la commune.

Cependant, une autre spéculation existe : la personne demande une élévation et vend son bail le lendemain, agrémenté de 30 ans, à un autre titulaire. Ce n'est pas acceptable parce que cela signifie que si l'évaluation du bien est de 100, compte tenu du fait qu'il ne reste que 15 ans, et que l'on prend 30 ans supplémentaires avec 50 000 € de travaux : plus 100, cela fait 250. Pour vous dire la vérité, cette spéculation m'a été révélée par la Chambre régionale des comptes, dans le dialogue naturel qu'il peut y avoir, et ils l'ont appris sur le Bon Coin. C'est vous dire la façon dont ils sont consciencieux... Sur le Bon Coin, vous avez : « Vends bail emphytéotique, tel endroit, etc. » Ceci est compliqué.

La difficulté est que, la propriété privée du bail emphytéotique étant ce qu'elle est, dès lors que l'on vend à un autre privé, juridiquement, il est très difficile pour la commune de dire : « Attendez ! Ne faites pas de transaction entre vous avant telle date », alors que lorsque l'on demande à racheter à la commune, il s'agit d'une relation entre le public et le privé. Nous avons donc également cette difficulté.

Toutefois, l'appréciation générale est très positive quant à cette délibération. Je pense qu'il faut transmettre cette information. En ce qui nous concerne, c'est transparent. À plusieurs reprises, nous avons demandé aux Domaines d'être le plus explicite possible, mais il y a ce problème de taux d'intérêt. Nous pouvons leur demander les modalités de calcul du taux d'intérêt et les chronologies de révision (est-il révisé tous les mois, tous les six mois ou tous les ans ?), sans dire obligatoirement le taux. S'ils le souhaitent, ils peuvent éventuellement le donner au moment où ils nous répondent, mais ils préciseront que ce taux n'est pas gravé dans le marbre.

En tout cas, merci pour cette question.

**AFFAIRE N° 6 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue de la Badine
cadastré section EV n°0069 formant le lot n°112 au profit de Monsieur et
Madame Van Den Broeke**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avant de passer à la délibération suivante, je vois qu'il s'agit de la même personne. Y a-t-il un commentaire à faire ?

M. OZENDA : Ils ont deux lots et veulent acheter les deux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, il faudra vérifier auprès de l'urbanisme que les choses soient bien respectées à l'avenir. En effet, imaginons que quelqu'un soit propriétaire de 10 lots, s'il y a un remembrement, on change tout de même un peu la nature du lotissement.

Si c'est légal, je n'ai rien dit. Je pose la question parce que c'est la première fois qu'il s'agit de la même personne. Je demande à Monsieur CORNILEAU de bien vérifier quelle est la réglementation à ce sujet : dans cette copropriété emphytéote, le périmètre d'un lot est-il définitif ou y a-t-il des remembrements ? Je ne dis pas que ce serait bien ou mal, mais la question se pose, et il faut donc être attentif.

M. SEEMULLER : Les deux propriétés sont-elles liées ?

M. OZENDA : Non. Ce n'est pas la même adresse.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vérifions si elles sont contiguës ; dans le cas contraire, je n'ai rien dit.

**AFFAIRE N° 7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue du Couchant
cadastré section EV n°0165 formant le lot n°235 au profit de Monsieur et
Madame Van Den Broeke**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Il faut faire voter les deux des délibérations, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Puisque nous y sommes, continuons.

**AFFAIRE N° 8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 3 Avenue du Levant
cadastré section EV n°0082 formant le lot n°363 au profit de Monsieur et
Madame Brunel Laurent**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : En lien direct avec Monsieur SEEMULLER, concernant la correction au compte rendu que vous aviez envoyée, la vente de baux emphytéotiques entre 2014 et 2015, sur les deux années convergentes, est de 3 M€ ou 4 M€, et non pas de 12 M€.

M. SEEMULLER : N'est-ce pas 6 M€ ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez mis 12 M€, mais c'est en ajoutant Riviera Résidence qui n'était plus un bail emphytéotique lorsqu'il a été vendu.

M. SEEMULLER : Vous êtes donc d'accord qu'il faut modifier ce compte rendu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, il faut modifier votre réflexion.

M. SEEMULLER : Ma réflexion, ce sera compliqué, mais on peut modifier le compte rendu.

**AFFAIRE N° 9 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 21 Rue de la Darse
cadastré section ET n°0040 formant le lot n°267 au profit de la SCI Le Perchoir**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Il y a donc quatre ventes de bail.

M. SEEMULLER : Concernant la fameuse question des SCI, la SCI Le Perchoir est-elle familiale ?

M. OZENDA : Oui.

M. SEEMULLER : Avez-vous vérifié ?

M. OZENDA : Oui, pas moi personnellement, mais le service l'a fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous demande de délibérer sur ces ventes afin de permettre de les passer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons ensuite deux délibérations pour une augmentation de durée de baux emphytéotiques.

AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°67 formant le lot n°40 - Mme ROMEU Christine - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour cette augmentation, pas d'observation ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n°0151 formant le lot n°106 - Mrs Scarzella Virgile et Hugo Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Services de gestion des horodateurs - Accord-cadre à bons de commande - Années 2016 à 2019 - Appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Animations de Noël - Patinoire - Fixation des droits de place

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une délibération habituelle par temps froid. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marchés - Droit de présentation d'un successeur

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Je me tourne vers le législateur : je suis extrêmement surpris par cette délibération. Bien sûr, je comprends qu'elle est la conséquence d'une loi, mais que signifie cette notion de « droit de présentation » ? Cela signifie-t-il que l'on accorde à un commerçant, qui exercerait une activité dans une halle ou sur un marché, un droit qu'il pourrait céder à un tiers qu'il présenterait au maire ? Ne sommes-nous pas là en train de mettre en place un système de... ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une charge.

M. SEEMULLER : Expliquez-moi cela, Monsieur le Maire. Qui cela concerne-t-il, et pour combien de temps ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai eu la même réflexion que vous. Cela m'a troublé au point que j'ai indiqué que si ce droit de présentation s'imposait, en 2500, on aura la même structure de marché qu'aujourd'hui.

En effet, s'il y a trois vendeurs de légumes, deux d'habits et un de viande, s'ils transmettent aux mêmes à chaque fois... À ce moment-là, on sera devenu végétarien ! Cela me gêne beaucoup.

J'ai donc fait vérifier : il n'y a pas d'obligation de suivre le droit de présentation. Simplement, cela peut exister, peut-être par continuité d'un service quasi public.

Cela dit, il reste les trois points de suspension qui étaient dans votre réflexion : il ne faut pas qu'il se décharge.

M. SEEMULLER : Rassurez-moi, Monsieur le Maire : c'est bien le maire qui décide ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr. J'ai vérifié auparavant car cela m'avait un peu gêné. Autrement, on n'a qu'à faire pareil sur toutes les délégations de service public !

Cette précision apportée, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Acquisition de matériels informatiques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. LE DEPUTE-MAIRE : (*Lecture de la délibération.*)

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Construction d'un local destiné à héberger : un poste de police municipale, un office de tourisme, un point d'information du parc national de Port Gros et des sanitaires publics à Porquerolles. Demande de permis de construire

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout le monde peut constater qu'en arrivant à Porquerolles, l'information en matière de tourisme se situe dans un local particulièrement exigü. Un peu plus loin, on peut observer que le poste de police est à l'écart du passage des arrivants. De plus, il se trouve sur un site en pleine évolution - je veux parler de la Maison du Commandant -, et même à cet endroit-là, cela ne répond plus du tout aux normes en matière d'hygiène et réglementaire. On sait également que les sanitaires sont insuffisants à cette arrivée sur l'île.

De là vient le projet de construire un local qui satisferait les demandes allant avec ce que je viens de rappeler. Ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire, et il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à aller dans ce sens.

Le local réservé à l'Office de Tourisme ferait environ 80 m², la police municipale bénéficierait d'un local d'environ 30 m², et il y aurait 10 m² pour les sanitaires, tout cela sur un espace situé un peu après l'actuel bureau de l'Office de Tourisme qui est au droit du mole lorsque l'on arrive à Porquerolles, le long de la rue de l'Artisanat, en face de ce que l'on appelle « le quai des Pêcheurs ». Cette parcelle est en partie propriété de la commune, et en partie propriété de Ports Toulon Provence. Une négociation sur une autorisation temporaire est en cours d'aboutissement.

Ce projet va dans le sens d'une amélioration incontestable du service public, et je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ce permis de construire.

M. SEEMULLER : Il s'agit juste d'une question qui était posée à l'occasion de travaux effectués au port Saint-Pierre, sur un territoire dont la compétence était du Conseil portuaire. Sommes-nous là sur un espace foncier géré directement par la commune et qui ne passe pas par une nécessité de saisir le Conseil portuaire ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, on est sur le domaine communal ; de l'autre côté de la route, on est sur le domaine portuaire.

Cela permettra également de corriger quelque chose qui est sympathique, mais qui m'avait sans doute échappé au moment où cela a été réalisé : désormais, il figure sur l'Office de Tourisme de la Ville d'Hyères à Porquerolles : « Parc National de Port-Cros - Porquerolles Cœur de Parc ». On me dit que je l'ai vu et avalisé ; ce jour-là, je devais avoir des visions parce que je n'avalise pas. Je le dis en toute amitié avec Isabelle qui l'a découvert : cela me paraît vraiment invraisemblable. Si on me l'a demandé, je suis très fier qu'il y ait « Parc National de Port-Cros » sur l'Office de Tourisme de la Ville d'Hyères ; pourquoi pas aussi, demain, une promotion de la fondation Carmignac ? Toutefois, de là à avoir un édifice municipal affecté à l'Office de Tourisme où il est marqué « Parc National de Port-Cros »... D'ailleurs, les gens doivent être surpris parce qu'il n'y a personne du parc.

« Qui trop embrasse mal étreint. » Notre présidente du parc a été un peu débordée, et le maire de la commune d'Hyères a sans doute été distrait.

En tout cas, les choses seront clarifiées sur le nouveau bâtiment. François a eu raison de le dire - même si je n'écoutais pas, je suis sûr qu'il a dit : ce qui sera construit le sera par la commune d'Hyères. Ce sera son argent, par convention avec nos amis de l'Office de Tourisme. Ils participeront éventuellement au financement, mais ils loueront ; c'est notre pratique.

Pour le reste, nous ne construisons pas pour des établissements publics, que ce soit l'Office de Tourisme ou le Parc national de Port-Cros. Nous anticipons et passerons des conventions de partenariat.

L'intitulé de la délibération m'a un peu gêné : il ne s'agit pas de la « *Construction d'un local destiné à héberger (...)* » ; nous construisons un local et préméditons des conventions d'utilisation.

Cela améliorera tout de même un peu les choses. Madame la Présidente, il faudrait débarrasser l'arrivée de Porquerolles de cette chose centrale et avoir un aménagement pour que ce soit une belle arrivée - nous y réfléchissons un peu avec Ports Toulon Provence. Aujourd'hui, ce n'est pas fameux.

Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX- INONDATIONS - Autorisation de signature pour Monsieur le Député-Maire, d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et l'aménagement d'une zone d'expansion de crue dans le secteur du Plan-du-Pont

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit de l'aboutissement d'un long combat.

Mme MONFORT : Oui, on se souvient que vous aviez obtenu de la préfecture une dérogation pour entamer la procédure conduisant à réaliser des travaux au Plan-du-Pont afin de lutter contre les inondations. Il s'agit de l'aménagement d'une zone d'expansion de crue.

On se souvient également que la compétence en revient au Syndicat mixte du Gapeau. Pour que la mairie puisse entamer ces travaux, il faut donc passer une convention avec le syndicat qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux, y compris les études. Dans cette convention, on notera qu'il est également inscrit la possibilité d'être éligible aux subventions qui nous seraient données dans le cadre du PAPI ou de la taxe GEMAPI qui sera gérée, à ce moment-là, par TPM.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'attire votre attention sur l'extraordinaire complexité de la gestion de ces sujets à l'heure actuelle. Nous sommes en anticipation parce que le syndicat du Gapeau ne pouvait pas le faire - en tout cas, il ne le fait pas -, et nous sommes sous le coup du passage de la gestion du Gapeau à TPM. C'est donc très compliqué, mais nous sommes dans un système où, de toute façon, il faut prendre ses responsabilités, car c'est aussi un problème de sécurité, en essayant de se garantir au mieux sur le financement.

Merci beaucoup, Isabelle.

M. SEEMULLER : Ma remarque va dans votre sens : concernant le financement, j'ai été arrêté par les termes : « *Le cas échéant, et en fonction des décisions qui seront prises par les intercommunalités, la taxe GEMAPI pourra également être mobilisée.* » Je trouve que le terme n'est vraiment pas très directif. Cela signifie qu'il y a une incertitude sur le financement de ce côté-là.

Quel est le montant financier de l'opération, et quel est le pourcentage qui sera pris par l'intercommunalité et par l'intermédiaire de cette taxe ? Avez-vous une visibilité là-dessus ?

Ensuite, concernant le calendrier, avez-vous des éléments précis sur le démarrage et la fin des travaux ?

Enfin, utiliserez-vous les compétences des experts du Canal de Provence qui connaissent bien ces sujets-là ?

Sur le reste, bien entendu, nous sommes complètement en ligne avec cette nécessité d'anticiper et de se prémunir de futures inondations.

Mme MONFORT : Nous ne connaissons pas les ressources issues de la taxe GEMAPI puisque cela dépendra de TPM, selon qu'elle souhaite la lever ou pas.

M. SEEMULLER : TPM, c'est vous !

M. LE DEPUTE-MAIRE : De plus en plus.

Mme MONFORT : Ce sera à TPM de prendre la décision. Je pense que cela ira dans ce sens mais, pour l'instant, nous ne savons pas pour quel montant.

Concernant le montant des travaux, ce projet est évalué à environ 6 M€, sachant qu'environ 80 % pourraient être pris en charge par les subventions. De toute façon, cette prise en charge sera actée au sein du syndicat du Gapeau, avec une partie des subventions qui viendra du PAPI. Après, il y a une partie de solidarité financière ou pas ; cela a toujours été la question, et elle sera à régler.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le paradoxe est que TPM soit confrontée, au sein du syndicat mixte, à la même réalité que la Ville d'Hyères. Il y aura toujours la commune d'Hyères et les autres communes, et il y aura TPM et les autres communes, ce qui est l'une des difficultés.

En tout cas, il est important de bien avancer sur ce sujet. Je mets aux voix.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - SANTÉ PUBLIQUE - Église Saint Louis - Travaux de mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR) pour accéder à l'intérieur de l'église - Demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des Monuments Historiques - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer ladite demande

Mme DECUGIS : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suppose que tout le monde est d'accord. Bien sûr, nous avons l'accord de l'ABF puisqu'il s'agit d'un monument plus que remarquable.

Mme COLLIN : Je voulais remercier Madame DECUGIS car cela fait des années que nous attendons ce type de matériel pour les handicapés afin qu'ils puissent accéder à Saint Louis.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai deux questions orales du groupe Hyères Bleu Marine, puis nous passerons ensuite aux questions d'actualité après une pause de cinq minutes.

QUESTIONS ORALES

M. COLLET : La réhabilitation de la place Gabriel Péri nous amène à constater un aspect beaucoup trop minéral - en son temps, ce terme avait été utilisé pour l'avenue Clotis. Certains de nos concitoyens regrettent le manque d'ombrage autour des bancs installés et considèrent ceux-ci comme des « bancs de nuit ».

Quelle végétation pouvez-vous leur proposer pour que cet espace public réponde à sa vocation d'espace de détente ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant la dimension minérale, auparavant, il s'agissait d'une dimension de stationnement de véhicules ; peut-être la préfériez-vous... En tout cas, j'espère que l'aménagement vous plaît.

Vous avez noté qu'il n'y avait pas de « bancs de jour », mais seulement des « bancs de nuit ». Avec vous, il faut toujours traduire, et j'ai donc traduit que cela signifiait que le fait qu'il y ait trop de soleil à certains moments était embêtant. Est-ce bien cela ?

M. COLLET : Oui, c'est un peu cela.

Mme COLLIN : En fait, on ne peut s'y asseoir que la nuit, lorsqu'il n'y a plus de soleil.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dès le mois d'octobre, vous vous assiérez sous un magnifique kiosque où j'ai pris la précaution d'avoir un banc circulaire qui vous permettra de passer entre le jour et la nuit et du soleil à l'ombre.

Je crois véritablement qu'au détail près, il est extrêmement difficile de planter là. C'est une réalisation convenable et utile.

Passons à la deuxième question.

M. COLLET : Concernant le projet de réhabilitation du Hameau des Pesquiers avec un partenaire privé, pensez-vous que la crédibilité de ce projet soit compatible avec la charte de qualité intégrée au PEB dans son application actuelle ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je dois dire que j'ai mis du temps à savoir la réponse que j'allais faire, mais j'ai mis beaucoup de temps à comprendre la question, si toutefois je l'ai comprise.

La crédibilité d'un projet de réhabilitation du Hameau des Pesquiers avec la charte de qualité intégrée au PEB... Si quelqu'un peut m'éclairer, qu'il le fasse.

M. COLLET : Je peux le faire, si vous voulez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai fini par imaginer - chacun reconnaîtra que j'ai un sens poussé de l'investigation - que cela devait signifier que, comme on réfléchit sur les circuits des hélicoptères dans la charte Environnement de l'aéroport - qui n'a rien à voir avec le PEB -, dans le cas où ils ne passaient pas trop loin du Hameau des Pesquiers, vous vous préoccupez de savoir si l'investisseur privé avait raison ou non de mettre de l'argent parce qu'il y avait trop de bruit. C'est cela ?

M. COLLET : Oui.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Fantastique ! Je vous réponds : comme ils passent partout, nous fermerons les hôtels Plein Sud, BOR, etc. ! C'est une plaisanterie, mais j'apprécie beaucoup votre humour. C'est ma réponse.

Mes chers collègues, nous nous reposons cinq minutes et passerons ensuite aux questions d'actualité.

(La séance, suspendue à 15 h 58, est reprise à 16 h 09.)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, nous avons cinq questions d'actualité. La première est posée par le groupe Hyères Bleu Marine.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, lors de la séance du 18 décembre 2015 du Conseil municipal, auquel je n'assistais pas encore, une discussion s'était engagée sur l'origine et la paternité de la phrase : « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin* », prononcée par Madame COLLIN, notamment à propos d'une question concernant les marchés à bons de commande pour les cantines scolaires.

Le 9 juin 2016, la charte qualité de la restauration scolaire a été signée au collège du Fenouillet de La Crau.

Par cette charte, le Département s'engage, avec les principaux gestionnaires des collèges et chefs de cuisine, à développer des circuits courts dans leurs cuisines de façon à donner la priorité aux produits et producteurs locaux.

Les communes concernées dans notre bassin de population sont La Londe, Bormes, Hyères (pour les établissements Gustave Roux, Jules Ferry et Marcel Rivière), Carqueiranne, Cuers, Solliès-Pont et La Crau.

Visiblement, le Département a donc fait preuve de volonté et a trouvé le chemin !

Monsieur le Maire, avez-vous la volonté que la municipalité hyéroise signe également une charte qualité semblable à celle du Département afin de développer des circuits courts au bénéfice de la centrale des cuisines des écoles primaires ? À défaut, une mutualisation des moyens pour la mise en place d'une charte équivalente avec le Département ou une coopération de fonctionnement serait-elle une solution ?

Nos élus départementaux, qui - nous le supposons - ont participé à trouver le « chemin départemental » sur le sujet, pourraient très probablement contribuer à trouver un « chemin municipal » identique afin de respecter votre volonté.

Mme MARINO : Monsieur TOMATIS, j'ai bien compris qu'en tant que « petit nouveau » au sein du Conseil municipal, vous aviez besoin que je renouvelle les réponses qui ont, par ailleurs, déjà été apportées à vos collègues. Pour votre information, au cas où vous ne le sauriez pas, vous pouvez trouver ces éléments de réponse sur l'intranet de la Mairie, dans les comptes rendus.

Pour mémoire, concernant la Ville d'Hyères, nous fournissons plus de 400 000 repas par an pour l'ensemble des scolaires inscrits à la cantine. À ce chiffre viennent s'ajouter également les 116 000 repas pour les personnes âgées et les 36 000 repas des enfants fréquentant nos crèches. Bref !

Je sais que le Département s'est engagé dans une démarche de partenariat avec les producteurs locaux, en circuit court, mais je souhaite souligner que la situation de la Ville est légèrement différente. En effet, les collèges possèdent leur propre cuisine, une équipe dédiée et peuvent contractualiser individuellement avec leurs producteurs. Ce n'est pas le cas de la Ville d'Hyères qui ne possède ni cuisine ni équipe.

Concernant le fait de pouvoir faire appel à des producteurs locaux, je vous rappelle que la Ville d'Hyères est soumise au Code des Marchés publics et ne peut donc faire appel directement à des fournisseurs.

Néanmoins, concernant le marché actuel, le cahier des charges comporte bien, lui aussi - je vous l'apprends peut-être -, une clause sur la qualité des approvisionnements, la localisation, la sécurité alimentaire, la saisonnalité des produits et la variété des menus.

Je peux vous citer les grandes lignes du marché qui contractualise les achats de produits selon leur provenance : les fruits et les légumes sont à 70 % locaux et 20 % régionaux, le pain et la pâtisserie sont 100 % locaux, les volailles sont à 75 % régionales, la viande porcine est à 60 % régionale, la viande bovine à 70 % régionale. Vous conviendrez avec moi que concernant ces derniers produits, le département du Var n'est que peu producteur.

Le prestataire utilise un logiciel de géolocalisation qui lui permet de trouver les fournisseurs les plus proches. Les producteurs locaux sont de Hyères, Gonfaron, Carnoules, Collobrières, Salernes, Saint-Maximin, La Crau, Les Mayons, Carqueiranne, Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville, La Valette, Garéoult, etc. Ce sont des producteurs extrêmement locaux.

Pour chaque famille de produits, dans la mesure du possible, les approvisionnements sont à réaliser à partir de producteurs utilisant une organisation logistique des transports favorisant le développement durable et limitant la consommation énergétique.

Concernant la qualité de la prestation, j'en profite pour vous informer qu'en 2007, une étude de l'AFSSA révélait que 72 % du personnel responsable des achats des matières premières ne connaissaient pas la problématique nutritionnelle. Six ans plus tard, dans de nombreuses cantines en gestion directe, elle comptabilisait une place trop importante de produits gras et sucrés ou de produits bon marché venant concurrencer la viande et le poisson. Ceci démontre la nécessité de former le personnel aussi bien à la pratique de l'équilibre nutritionnel qu'à l'achat des produits alimentaires, et cela démontre également que la gestion directe n'est pas obligatoirement synonyme de qualité. En effet, de nombreux facteurs entrent en jeu dans ce domaine, ne serait-ce que la capacité du cuisinier à transformer les produits.

Vous parlez de volonté et de chemin municipal à trouver ? Nous, élus municipaux de la majorité, avons fait preuve de volonté dans ce domaine de la restauration, des choix judicieux et nécessaires, et comme nous ne nous étions pas perdus en route, nous n'avons eu nul besoin de trouver notre chemin municipal. Nous l'avons tracé et le traçons pour aujourd'hui et pour demain pour les cantines.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Monsieur SEEMULLER, vous avez présenté une question concernant Jausiers : je crois que le débat a lieu, et les réponses se trouveront donc dans le compte rendu.

Nous avons ensuite une question posée par Madame PEBEREL.

Mme PEBEREL : Monsieur le Maire, suite à la désaffectation de l'hôtel Les Voiliers, sur le port d'Hyères, plusieurs associations nautiques ont dû être relocalisées. Pouvez-vous nous indiquer la situation actuelle et nous donner les perspectives d'évolution ?

M. ROUX : Mes chers collègues, pour cette question concernant essentiellement le sport et la voile, après la fermeture de l'hôtel Les Voiliers, voici quelle est la situation actuelle :

- le COYCH occupe une salle de l'espace nautique, au premier étage ;
- l'IYCH occupe une salle du centre commercial du nautisme ;
- le IERO (ceux qui s'occupent de la plongée) occupe les locaux portuaires qui accueillaient précédemment la fédération du nautisme, au troisième bassin ;
- les usagers du port, le kitesurf et la Fédération des sports nautiques ont été relogés dans la base nautique.

Le premier constat qui s'est imposé à nous, c'est que toutes ces associations sont pleinement satisfaites de leur relocalisation.

En ce qui concerne la situation future qui, je l'espère, sera définitive :

1. Le COYCH et le IERO souhaitent, dans tous les cas, rester dans cette nouvelle implantation pour des raisons de fonctionnalité, et ils y seront maintenus.
2. Des travaux importants de rénovation seront conduits à la base nautique et permettront, notamment, de gagner environ 150 m². Cela permettra d'y accueillir l'IYCH, les usagers, la Fédération nautique et le kitesurf, ceci dans des conditions très fonctionnelles, et une salle supplémentaire sera réservée à l'accueil temporaire d'autres associations.
3. Ce projet a été présenté à toutes les associations qui l'ont pleinement partagé. Il conviendra d'établir des conventions d'utilisation avec chacune d'entre elles, bien entendu gratuites.

De façon générale, cette rénovation/extension de la base nautique permettra d'améliorer largement le fonctionnement de l'école de voile (création de salles de réunion), les sanitaires seront rénovés (douches et WC) et les espaces de rangement et l'accueil des compétitions sportives seront agrandis.

En conclusion, je vous invite à aller voir le Tour de France à la voile qui arrive sur le port d'Hyères la semaine prochaine. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Ensuite, nous avons une question de Monsieur COLLET.

M. COLLET : Cette deuxième question concerne la problématique des gens du voyage.

Monsieur le Maire, notre commune est-elle condamnée à supporter l'invasion des gens du voyage et ses effets collatéraux ?

À ce jour, ce problème récurrent n'a pas trouvé de véritable solution.

Une communauté s'installe en dehors des aires d'accueil qui lui sont dédiées, la commune saisit Monsieur le Préfet, lequel prend un arrêté qui est immédiatement attaqué par la communauté en question, ce qui renvoie les parties devant le tribunal administratif qui, en référé, rend une décision applicable dans les 48 heures suivantes. Durée de la procédure ? Environ une semaine, si tout va bien !

Par ailleurs, nos concitoyens constatent tous les jours davantage qu'ils sont victimes d'une justice à géométrie variable : leur véhicule en stationnement gênant est évacué très rapidement par la fourrière, avec une forte amende à l'appui, alors que dans le même temps, des personnes ayant fait un choix de vie marginal au sein de notre société peuvent, en toute impunité, imposer leur mode de fonctionnement en occupant l'espace public et privé de manière illégale, commettant des exactions répréhensibles supportées par toute la collectivité (portiques découpés, branchements sauvages de l'eau et de l'électricité, dégradation de l'environnement etc.).

Par souci d'équité et de salubrité publique, ne serait-il pas nécessaire de modifier la loi Besson du 5 juillet 2000 afin de permettre plus clairement une expulsion immédiate, seule constitutive d'une réponse efficace et adaptée ?

Monsieur le Maire, pour le bien de notre commune, mais aussi de toutes les communes de France, seriez-vous disposé, en tant que député, à déposer un amendement dans ce sens ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme chaque citoyen, je suis respectueux du mode de vie et de la culture des gens du voyage, mais je suis irrité lorsqu'ils s'affranchissent des lois de la République et qu'ils portent atteinte à la propriété privée.

C'est une grande difficulté, d'autant plus difficile à accepter que TPM, qui est compétent en matière d'aires d'accueil, est aujourd'hui en règle avec la loi pour les aires de grand passage. Vous savez que nous disposons de l'aire de grand passage de La Crau, et la difficulté est que, parfois, les migrations sont si importantes que cette aire est saturée et que l'on se trouve face à des débordements.

Dans le cadre de la loi - puisque je pense qu'un maire est fait pour appliquer la loi, et non pas pour la violer -, nous essayons toujours d'agir très vite, d'abord en essayant d'éviter l'intrusion dans des propriétés privées ou publiques qui ne sont pas réservées à l'accueil des gens du voyage. Cependant, lorsqu'ils passent outre, parfois de façon plus ou moins violente, nous saisissons immédiatement le préfet, dans l'heure qui suit, comme vous l'indiquez. Finalement, les choses ne fonctionnent pas trop mal puisque les deux cas que nous avons eus cette année ont été résolus en moins d'une semaine avec, en outre, et dans les conditions très compliquées que nous connaissons aujourd'hui, la volonté effective du préfet de saisir les forces de l'ordre pour faire appliquer. En effet, le plus délicat est quand la décision du tribunal est prise, qu'il y a un recours, puisque les voies de recours sont systématiquement utilisées, et qu'au terme du recours, au moment d'exécuter la décision, si les personnes incriminées n'obtempèrent pas, on est bien obligé de faire appliquer. Or, on ne peut pas le faire sans les forces de l'ordre.

Donc : respect, fermeté, présence sur le terrain - parfois délicate -, mais respect de la loi en l'utilisant dans les meilleures conditions.

À la fin de votre intervention, vous indiquez que vous ne seriez pas opposé à un amendement à la loi Besson ou à ce qu'une proposition de loi soit déposée permettant d'accélérer les procédures, de mieux faire respecter le droit de propriété et de mettre en place des indemnités significatives en cas de dégradation puisque c'est le contribuable qui paie. Je vous invite donc à lire avec attention cette proposition de loi intitulée « *Respect du droit de propriété privée ou publique et renforcement de la procédure d'expulsion des gens du voyage* ». Elle est datée de juillet 2013, signée par votre serviteur, et une centaine de parlementaires l'ont cosignée. Pour l'instant, elle n'a pas été suivie d'effet et votée, mais nous recommencerons. Ceci pour vous dire que sur ce sujet, nous sommes très présents et conscients des nécessités.

M. COLLET : Je suis très heureux d'avoir pris connaissance de ce projet de loi. Comme quoi, un Conseil municipal a toujours un côté pédagogique intéressant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr. Vous pouvez consulter le Journal Officiel, vous l'auriez trouvé sans problème, mais je la tiens à votre disposition.

La dernière question est posée par Madame PARENT.

Mme PARENT : Monsieur le Député-Maire, chacun a pu constater une présence importante de SDF dans la commune. Au-delà de la solidarité envers les plus défavorisés, on a pu observer une grande émotion, dans certains quartiers, lorsque le regroupement des SDF est trop important.

Avez-vous une explication à ce phénomène, et quelles actions avez-vous entreprises ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le sujet que vous évoquez est très délicat, mais important.

Tout d'abord, nous sommes tout à fait conscients de notre devoir collectif d'accompagner toutes les composantes de la population, y compris les plus défavorisées et les plus marginalisées, dont parfois les SDF. Toutefois, je parle essentiellement de la population hyéroise. En effet, si nous nous devons un engagement très fort à ce sujet, nous n'avons pas vocation à être la solution pour tous les SDF de la région, et même au-delà. Un premier ministre, auquel certains étaient très attachés et pour lequel j'avais beaucoup de respect, disait : « *Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde.* » Nous ne pouvons pas accueillir tous les SDF de la région ou de France.

Il est vrai que, comme tout le monde, nous avons constaté une très forte augmentation de cette composante de la population durant ces dernières semaines ou ces derniers mois. Sauf à être de mauvaise foi - mais c'est une évidence -, ce n'est pas sans rapport avec l'action de certaines associations vertueuses. Schopenhauer disait que *le chemin de l'enfer est parfois pavé des meilleures intentions*. Il faut être attentif.

J'ai donc demandé à cette association, en présence du préfet - car je souhaitais une réunion sur ce sujet -, premièrement, que l'augmentation du flux de SDF cesse. Nous ne pouvons pas continuer à en accueillir. C'est d'autant plus nécessaire que cela doit permettre - cela s'impose - un accompagnement et un encadrement amélioré pour ceux qui sont là. Faire du quantitatif ne me paraît pas être une vertu. Il faut que la préoccupation de l'association et les moyens qu'ils engagent - ce dont il faut les féliciter - aient pour but la réinsertion et, en attente, l'encadrement. Or, on voit, et on subit parfois, des agglomérations de personnes. Cela s'est passé à la place Massillon, au Park Hôtel et à la gare, avec toutes les réactions plus ou moins spontanées qui peuvent se produire : il y a eu des débuts de rixe à la place Massillon, des menaces et des ennuis avec certains commerces. L'état d'ébriété n'est jamais trop loin, les chiens ne sont pas toujours attachés et une rue de la commune est pratiquement désertée par les familles et les enfants.

J'attire donc vraiment l'attention sur le fait que l'encadrement, le suivi et l'accompagnement sont une priorité absolue et qu'il faut arrêter de faire du chiffre.

Nous avons obtenu de la préfecture le financement de maraudes, c'est-à-dire d'accompagnateurs de ces personnes sur le terrain, parce qu'il ne sert à rien d'être dans un bureau et de leur dire : « Votre champ d'expansion et de liberté est le territoire. » Il faut les accompagner, les encadrer et essayer de maîtriser une action qui pose problème.

Pour vous dire la situation, notre police municipale est intervenue 300 fois en 2016, non pas pour le plaisir, mais parce qu'il fallait trouver des solutions et dissiper des rassemblements à des endroits délicats. Elle a procédé à 15 interpellations, et plusieurs d'entre elles ont démontré que les personnes en question n'étaient pas du tout hyéroises, ni même varoises, mais la bonne nouvelle ayant pu être répandue, ils venaient se joindre à nous. Certains avaient un passé judiciaire et ont donc été immédiatement condamnés puisqu'ils n'avaient pas exécuté leur peine. C'est compliqué.

Le droit, que le représentant de l'État m'a rappelé, consiste à dire que l'accueil des SDF est inconditionnel ; certes, hormis quelques conditions. Il ne faut pas que cela altère l'harmonie du territoire dans lequel ils se situent. Il est de leur intérêt, comme celui de chacun, qu'un équilibre soit respecté et ne soit pas altéré pour que les choses se passent convenablement. Là, honnêtement, je pense que nous sommes aux limites.

J'ai donc demandé à l'État de fournir des moyens complémentaires, ce qu'il a accepté, et j'en demanderai d'autres. Par ailleurs, avec tout le respect que je dois à cette association remarquable, je demande une nouvelle fois qu'elle prenne en compte davantage les effets collatéraux d'une bonne action qui pose problème et peut entraîner des réactions spontanées que je ne souhaite pas, comme cela s'est passé notamment du côté de la place Massillon.

Nous en avons pris conscience et j'espère faire prendre conscience de l'urgence à résoudre ce problème.

Pour conclure ce Conseil municipal, les gens du voyage sont une chose à laquelle nous sommes habitués, mais qui constitue tout de même une difficulté ; les SDF en sont une autre, et c'est devenu un peu compliqué. Vu le contexte général dans lequel nous sommes, honnêtement, je tire une nouvelle fois notre chapeau à notre police municipale et les remercie de leur action parce qu'ils sont partout et n'ont pas le don d'ubiquité. Dans cette période encore plus que d'autres, il faut que chacun ait le sens des responsabilités, que ce soient les gens du voyage, les associations qui s'occupent des personnes marginalisées ou chacun d'entre nous. Je crois que c'est ainsi que nous pourrons tout de même passer des moments agréables pendant les vacances que je vous souhaite bonnes.

Nous nous retrouverons dans la deuxième quinzaine de septembre ; je ne peux pas l'indiquer clairement aujourd'hui. Bien entendu, si des informations importantes devaient être connues et des décisions importantes prises, je me permettrais de prendre contact avec chacun d'entre vous afin de vous en informer.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 16 h 30)



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS